

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

2024-40	3 juillet 2024	FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LOUBIERE	Approuvée à l'unanimité
2024-41	3 juillet 2024	FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC TOUT LED	Approuvée à l'unanimité
2024-42	3 juillet 2024	MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE	Approuvée à l'unanimité
2024-42B	3 juillet 2024	DESIGNATION D'UN NOM POUR UN ESPACE PUBLIC	Approuvée à l'unanimité
2024-43	3 juillet 2024	MISE A JOUR BASE D ADRESSAGE LOCALE BAL	Approuvée à l'unanimité
2024-44	3 juillet 2024	AUTORISATION DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité
2024-45	3 juillet 2024	LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR	Approuvée à l'unanimité
2024-46	3 juillet 2024	AVENANT 1 LOT 1 MARCHÉ DE TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS	Approuvée à l'unanimité
2024-47	3 juillet 2024	ACCEPTATION D'UN DON	Approuvée à l'unanimité
2024-48	3 juillet 2024	REMBOURSEMENT DE FRAIS	Approuvée à l'unanimité
2024-49	3 juillet 2024	LOCATION D'UN CABINET AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 11 juillet 2024.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :
25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

**DEL-2024-40 : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE
FRANCE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LOUBIERE**

La communauté de Communes Cœur de France a demandé un devis pour le changement de 4
candélabres Rue de la Loubière, qui s'élève à un montant de l'ordre de 4 000 €.

La communauté de communes Cœur de France sollicite une participation de la commune d'Orval au
titre des fonds de concours, à hauteur de 50 % .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la participation au titre des
fonds de concours, pour les travaux de changement de candélabres rue de la Loubière, à hauteur
de 50% .

Fait à Orval le 6 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL2024-40-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :
25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

**DEL-2024-41 : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE
FRANCE : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PASSAGE AU TOUT LED**

La communauté de Communes Cœur de France a demandé un devis pour les travaux d'éclairage
public comprenant le passage au Tout LED de 63 lanternes, pour la tranche 2024, qui s'élève à un
montant de l'ordre de 20 790 €.

La communauté de communes Cœur de France sollicite une participation de la commune d'Orval au
titre des fonds de concours, à hauteur de 50 % .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la participation au titre des
fonds de concours, pour les travaux d'éclairage public comprenant le passage au Tout LED de 63
lanternes, à hauteur de 50% .

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL2024-41-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-42 : MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire indique qu'une actualisation du tableau de voirie communale est nécessaire, le dernier tableau détenu en mairie et par les services préfectoraux, datant probablement de 1976, et présentant un total de 11 080 mètres linéaires. Un relevé effectué en 1999 a également été retrouvé dans les archives. Le tableau modifié, après validation par le conseil municipal, doit être transmis à la préfecture avant le 31 décembre 2024 pour une prise en compte dans le calcul de la DGF de 2026.

Madame le Maire présente l'étude et le relevé faits par les services de la mairie, le responsable des services techniques et l'adjoint en charge des travaux (annexe ci-jointe). Il est précisé que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucune dénomination de voie,

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- Voies communales à caractère de chemin : 3211 m
- Voies communales à caractère de rue : 24 011 m
- Voies communales à caractère de Place : 1 020 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide de valider le classement des voiries communales tel que décrit ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL2024-42-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-42 B : DESIGNATION D'UN NOM POUR UN ESPACE PUBLIC

Il est proposé de désigner par un nom un espace public situé route de Lignièrès, à l'intersection
de la route de Lignièrès et de la route de la Férolle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner cet espace « espace
du puits »

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :
25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-43 : MISE A JOUR DE LA BASE D'ADRESSAGE LOCALE (BAL)

La loi 3DS du 8 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et le décret d'application du 11 août 2023 ont acté l'obligation pour les communes de moins de 2000 habitants de nommer et numéroter les voies et de transmettre leur Base Adresse Locale (BAL), fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, avant juin 2024. Madame le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la Poste proposant un outil pour mettre à jour la BAL de la commune. Cette dépense a été inscrite au budget 2024.

Afin de finaliser le dossier, les membres du conseil municipal doivent valider l'ajout de certaines adresses pour des lieux municipaux suivant le tableau proposé ci-joint :

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-44 : DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement social, situé 8 Rue du 11
Novembre dont le prix de vente envisagé est de 80 000 € et un logement social, situé 6 Impasse
des Rosiers, dont le prix de vente envisagé est de 86 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 17 voix Pour, **AUTORISE** la SA
France Loire à vendre un logement social, situé 8 Rue du 11 Novembre.

Monsieur Jean-Marc LEMMET intéressé au dossier, ne prend pas part au vote pour l'autorisation
concernant le logement social situé 6 Impasse des Rosiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 16 voix Pour, **AUTORISE** la SA
France Loire à vendre un logement social, situé 6 Impasse des Rosiers.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL2024-44-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

**DEL-2024-45 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN
TRACTEUR, D'UN CHARGEUR ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE**

L'adjoint en charge des travaux, le responsable des services techniques et la secrétaire générale ont étudié les possibilités d'achat d'un nouveau tracteur, équipé d'un chargeur et d'une débroussailleuse, le matériel détenu actuellement par les services étant très ancien et nécessitant des réparations. Une consultation doit être lancée pour l'acquisition d'un ensemble comprenant un tracteur agricole version collectivité équipé d'un chargeur (sans godet) et d'une débroussailleuse, avec reprise de l'ancien matériel. La consultation de ce marché public de fournitures sera lancée selon la procédure adaptée définie à l'article L 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

La publication est prévue pour le 15 juillet 2024, la date de remise des offres est fixée au 2 septembre 2024 à 16h.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

-AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
018-21180106120240708 DEL2024-45-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-46 : AVENANT POUR LE LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CENTRE DE
LOISIRS

Madame le Maire présente le devis transmis par l'entreprise JD Constructions 2 pour le
désamiantage du parquet à enlever dans l'ancien gymnase, dans le cadre des travaux de démolition
du centre de loisirs.

Le montant de ce devis s'élève à 16 487€ 09 HT soit 19 784€51 TTC. et fera l'objet de l'avenant
n°1 pour le lot N° 1 du marché de travaux du centre de loisirs.

Par délibération 2024-28, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché LOT 1 Gros Œuvre,
démolition, désamiantage à l'Entreprise JD Constructions 2, de Vierzon (18) pour un montant de
258 202 €27 € HT .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

-VALIDE ce devis

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°1 du marché de travaux du centre
de loisirs, ce qui porte le marché pour le lot 1 à 274 689 €36.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL-2024-46-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-41 : ACCEPTATION D'UN DON

Le conseil municipal doit délibérer afin d'encaisser un don reçu dernièrement de 200 € (suite à la
récupération d'anciens luminaires de la maternelle) et qui pourra profiter pour l'achat de matériels
divers pour les services périscolaires et extrascolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal -AUTORISE Madame le Maire à
encaisser le don.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire


Clarisse DULUC


COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LÉFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-48 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un conseiller municipal a engagé des
frais, dans l'exercice des missions lui incombant, pour l'achat de bracelets roses pour la
manifestation OCTOBRE ROSE.

Le conseil municipal doit délibérer pour procéder au remboursement de ces frais s'élevant à 36€97.

Monsieur Stéphane GIBault, intéressé au dossier, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 16 voix POUR, le Conseil municipal AUTORISE
Madame le Maire à procéder au remboursement des frais pour un montant de 36€97.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 11 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240703-DEL2024-48-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2024**

Convocation :
25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange
MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane
GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno
MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

DEL-2024-49 : LOCATION D'UN CABINET AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré un ostéopathe, Monsieur AURAT, qui souhaite s'installer mi-septembre au sein de la maison médicale. Elle lui a fait visiter le local disponible. Une consoeur le rejoindra courant octobre ou novembre. Les services techniques effectueront des travaux de rafraîchissement de peinture fin août début septembre.

Les conditions de bail proposées sont les suivantes :

-début du bail et de la location : 15 septembre 2024

- montant du loyer : 340 € mensuel révisable chaque année selon les indices INSEE

-montant des charges mensuelles : 80 € (les charges comprennent le nettoyage des communs/
couloir/sanitaires/salle d'attente, 2 fois par semaine par l'agent communal)

Soit un total mensuel de 420 €

-caution : 1 mois de loyer soit 340 €

-autorisation de sous louer à sa consoeur Mme BORTOLAMIOL

Le conseil municipal devra se prononcer sur le loyer et les conditions du bail ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer le bail aux conditions présentées.

Fait à Orval le 5 juillet 2024.

Le secrétaire de séance



Bastien CORDEBOIS

Le Maire



Accusé de réception
018-2118017-25-20240703-DEL2024-49-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024